RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRACL

RETRAITÉS DE LA CNRACL, VOUS ÊTES APPELÉS À ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES.

VOUS SEREZ REPRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR DEUX MEMBRES TITULAIRES ET DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS.

Vous êtes électeur dans le collège des retraités si vous avez été admis à la retraite avant le 2 septembre 2014.

Le vote se déroulera, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Vous recevrez le matériel de vote à votre domicile à la fin du mois de novembre.

DEUX PRÉCAUTIONS :

- Vérifiez que vous êtes inscrit sur la liste électorale qui a été adressée à la mairie de votre lieu de résidence,
- Assurez-vous que l'adresse connue par la CNRACL correspond à celle de votre domicile actuel.

  Si tel n'est pas le cas, vous pouvez la modifier via le site Internet de la CNRACL **www.cnracl.fr** ou sur **www.mon.service-public.fr**

SI VOUS SOUHAITEZ DEMANDER UN RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ :

- consulter le site internet **www.cnracl.fr** de la CNRACL, rubrique "Élections 2014",
- téléphoner (de 9 heures à 17 heures) au 05 56 11 33 33

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION
(obligatoire pour toute demande de radiation ou d'inscription sur la liste électorale et jusqu'au 17 octobre, dernier délai),
VOUS DEVEZ ÉCRIRE A L'ADRESSE SUIVANTE : ÉLECTIONS CNRACL – RUE DU VERGNE – 33059 BORDEAUX CEDEX

IMPORTANT

Vous pouvez voter dès réception de votre matériel de vote.
Tout bulletin envoyé après le 4 décembre ne pourra plus être pris en compte.

VOTEZ POUR VOTRE CAISSE DE RETRAITE !